



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 22 novembre 2021

L'Ontario pourrait bientôt manquer d'espace d'enfouissement parce que les entreprises et les institutions ne recyclent pas assez : la vérificatrice générale

(TORONTO) L'Ontario ne respectera probablement pas ses objectifs de réacheminement des déchets parce qu'elle n'a pas pris de mesures concrètes pour accroître le réacheminement des déchets industriels, commerciaux et institutionnels, affirme la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel des audits sur l'environnement*.

« L'absence d'action gouvernementale au chapitre de la réduction des déchets commerciaux et industriels signifie que l'Ontario sera confrontée à des questions sur l'endroit où mettre tous ces déchets et comment payer la note dans un avenir très rapproché », a déclaré M^{me} Lysyk. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs estime que toute la capacité d'enfouissement existante dans la province sera épuisée dans 11 à 14 ans.

Les entreprises et les institutions génèrent au moins 7,2 millions de tonnes de déchets par année – 60% des déchets en Ontario; 40% sont des déchets résidentiels. Toutefois, en 2018, 50 % des déchets résidentiels ont été réacheminés contre seulement près de 15 % des déchets industriels et commerciaux.

« Plus de 98 % des entreprises et des institutions ne sont pas obligées de recycler, donc, le plus souvent, elles ne le font pas », a souligné M^{me} Lysyk. « L'envoi de déchets dans les sites d'enfouissement est relativement bon marché, de sorte que même les produits facilement recyclables provenant d'endroits comme les bureaux, les restaurants, les cinémas, les magasins de détail et les entrepôts finissent comme des déchets d'enfouissement. »

Le ministère de l'Environnement est chargé de réglementer la gestion des déchets en Ontario. Selon le Ministère, environ 12 millions de tonnes de déchets non dangereux sont générées en Ontario chaque année, même si d'autres sources de données indiquent que cette quantité pourrait se rapprocher de 15 millions de tonnes, indique le rapport.

L'audit a révélé que les mesures prises jusqu'à présent par le Ministère n'auront pas d'incidence importante sur le taux global de réacheminement des déchets des entreprises et des institutions, et c'est le taux de réacheminement global de l'Ontario qui écopera. Le Ministère a pour objectif de réacheminer la moitié de tous les déchets générés par les secteurs résidentiels et commerciaux d'ici 2030, et 80 % d'ici 2050.

« Si le gouvernement intensifie ses efforts pour atteindre ses objectifs, il pourrait éviter de devoir prendre des décisions difficiles au sujet des déchets et des coûts financiers et environnementaux qui en découleront », selon Tyler Schulz, vérificateur général adjoint et commissaire à l'environnement au Bureau.

Le rapport d'audit comprend 17 recommandations visant à améliorer la situation.

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(647) 267-9263

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.